



CONTRE ARGUMENTAIRE AUX PRETENDUES ETUDES NEGATIVES SUR L'HOMOPARENTALITE :

Les études défavorables à l'homoparentalité sont rares et peu scientifiques. L'APGL a par souci d'objectivité scientifique tenu à les mentionner dans l'édition 2007 de son guide bibliographique.

Le Guide bibliographique édition 2007 est un ouvrage de référence pour tous ceux qui souhaitent se documenter sur l'homoparentalité. En effet, il recense près d'un millier de références bibliographiques publiées ces 35 dernières années. Il s'agit d'études, d'enquêtes, d'articles théoriques, d'essais et de témoignages publiés dans les domaines du droit, de la psychanalyse, de la psychologie, de l'anthropologie, de la sociologie, de la médecine, etc.

Cette nouvelle bibliographie a été augmentée des références françaises, jusqu'alors alors peu nombreuses. Ainsi, cette nouvelle édition voit désormais apparaître **des travaux français inédits**, notamment des thèses de doctorat¹ en médecine, sociologie, psychologie, droit.

Le guide bibliographique a été constitué à partir d'une interrogation systématique des bases de données universitaires et du CNRS telles que les bases PASCAL, FRANCIS, MEDLINE, PSYCHINFO, SOCIOLOGICAL ABSTRACT, etc.. Les sites commerciaux de librairie en ligne ont constitué un deuxième type de source. Les ouvrages proposés en ligne sur l'homoparentalité, les parents gays et lesbiens, ont tous été recensés, sachant que ces références sont, à la différence des articles référencés sur les bases de données scientifiques, accessibles à tous.

Le guide bibliographique de 2007 est une liste la plus exhaustive possible de ce qui s'est publié sur le sujet dans le monde. Il se dégage des centaines d'études publiées dans des revues à comité de lecture scientifique que les inquiétudes concernant le devenir de l'enfant élevé dans une famille homoparentale ne sont pas fondées.

Malgré cela, les articles, essais idéologiques, moralisateurs, issus de certains milieux religieux, « conservateurs », ou de « prêtres psychanalystes » continuent à exister dans certains supports (ex.

¹ Thèses de doctorat en France sur l'homoparentalité :

- Stéphane Nadaud** (2000). Médecine : *Approche psychologique et comportementale des enfants vivants en milieu homoparental*. Bordeaux II.
- Wilfried Rault** (2005). Sociologie. *Donner sens au Pacs*. Paris V.
- Olivier Vecho** (2005). Psychologie. *Développement socio affectif des enfants de familles homoparentales : une approche écologique. Étude exploratoire auprès de 20 enfants âgés de 6 à 16 ans et nés dans un contexte hétéroparental*. Toulouse II.
- Emmanuel Gratton** (2006). Sociologie clinique, « *L'homoparentalité, coté Père* ». Paris VII.
- Virginie Descoutures** (2007). Sociologie. *Les mères lesbiennes. Contribution à une sociologie compréhensive de la parentalité*.
- Martha Maïfert** (2007). Sociologie. *Les familles homoparentales : réalités, enjeux, défis*. IEP Paris.
- Emmanuelle Bouvier** (2007-à soutenir). Droit. *L'homoparentalité*. Paris VIII.

article de Valeurs Actuelles n° 3684 paru le 6 Juillet 2007- « *Les mirages de l'homoparentalité* » – Par Raphaël Stainville : <http://www.valeursactuelles.com/magazine/france/index.php>)

L'APGL entend donc répondre à ces discours fallacieux ou manipulateurs qui cherchent à discréditer ces études ou fausser leurs résultats :

1- Les adversaires de l'homoparentalité arguent que les études ne sont pas fiables parce qu'elles présenteraient trop de biais :

Les études sur les parents gays et lesbiens ne sont certainement pas parfaites, virtuellement aucune ne peut l'être.

Premièrement, il est pratiquement impossible de transformer une relation sociale complexe telle que la relation parent-enfant en éléments complètement quantifiables et ceci est vrai quelle que soit la population étudiée.

Deuxièmement, du fait de l'invisibilité des gays et des lesbiennes qui restent dans le placard à cause de l'homophobie et du regard social homophobe, on ne peut pas savoir si les participants d'une étude sont représentatifs de tous les homosexuels.

2- Revenons sur deux biais souvent cités par les détracteurs : la taille des échantillons et le mode non aléatoire de recrutement :

2-1 - Les « échantillons » seraient trop petits, constitués de quelques dizaines à quelques centaines et ne pourraient être représentatifs. Lorsqu'on sait que mille personnes suffisent à représenter la population française dans son ensemble, la taille des échantillons pour étudier les familles homoparentales ne semble pas ridicule compte tenu du fait que cette population est également petite (entre 4 à 10% de la population générale).

D'autre part les études sont basées sur une méthode qualitative par entretiens ne prétendent pas avoir une représentativité statistique.

Ainsi faire une étude de cohorte, c'est-à-dire suivre des enfants depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte, ne peut pas concerner des centaines d'enfants mais seulement une ou deux dizaines ;

Même si les effectifs apparaissent quelquefois assez faibles, le cumul des études est suffisant pour la prise en compte des résultats.

En France, Martine Gross, sociologue au CNRS, a réalisé plusieurs études portant sur plusieurs centaines de parents², qui confirment la banalité des familles homoparentales, confrontées aux mêmes joies et peines que les familles plus traditionnelles.

Au demeurant, certaines études portent sur des centaines de participants : ainsi « the National Gay and Lesbian Family Study » par Suzanne M. Johnson et Elizabeth O.Connor (Étude sur les familles homoparentales publiée par l'Association Américaine de Psychologie). Réalisée en 2001, cette étude porte sur un échantillon de 415 personnes.

2-2 - Les couples homosexuels ne seraient pas sélectionnés de façon aléatoire, et seraient choisis par d'autres personnes sélectionnées ou par des associations de défense des droits des personnes homosexuelles.

² Voir enquête APGL 2001 (<http://www.apgl.asso.fr/documents/enqueteAPGL2001.pdf>), enquête APGL 2005

Les participants ne sont pas choisis. Les chercheurs, pour étudier une population qui n'est pas particulièrement visible, du fait de la non-désirabilité sociale de l'homosexualité, n'ont pas d'autre choix que de s'adresser au réseau associatif gay et lesbien ou à la presse spécialisée. Les associations homosexuelles sont certes militantes mais leurs adhérents sont pour 90% d'entre eux des gens qui veulent rencontrer d'autres personnes comme eux et qui ne sont pas particulièrement militants.

Il est extrêmement difficile de contacter des gens hors association et même en passant par voie de presse, il n'est pas exclu de retomber sur des membres d'associations ou des personnes encore plus militantes que celles appartenant à une association de parents homosexuels.

Ensuite la méthode « *boule de neige* » pour recruter des personnes est bien connue des sociologues : il s'agit de demander à une personne qui a accepté de se soumettre à l'enquête si elle peut indiquer au chercheur d'autres personnes qui d'après elle, pourraient accepter de répondre. C'est une méthode largement utilisée en sciences sociales.

3 - Les études qui se sont penchées sur les familles homoparentales et leurs enfants sont aussi fiables que peuvent l'être les études dans d'autres domaines du développement de l'enfant et de la psychologie.

Les études en question ont été publiées dans des périodiques à comité scientifique très sélectifs, dont les standards représentent un consensus d'experts sur les standards scientifiques pour la recherche sur le développement de l'enfant.

Ces périodiques incluent le « *Child Development* » et « *Developmental Psychology* », les deux journaux reconnus pour leur sérieux dans le champ disciplinaire du développement de l'enfant.

Sans rentrer dans les batailles de méthodes entre les tenants de la quantification et ceux des approches qualitatives, les tenants de la psychanalyse et ceux des théories cognitives, les centaines d'études présentées dans le « *guide bibliographique de l'homoparentalité 2007* » sont le reflet de la diversité des approches. Les protocoles utilisés sont validés par la communauté scientifique des différentes écoles de la discipline concernée.

Les critiques de ces études sont donc des attaques « biaisées » de méthodes validées en sciences sociales. Elles ne soulèvent par ailleurs aucune objection sur des études pourtant moins rigoureuses et généralisables portant par exemple sur l'impact du divorce sur les enfants. Ces critiques concernent les études sur l'homoparentalité non pas à cause des méthodologies qu'elles utilisent et qui seraient différentes ou inférieures à celles utilisées dans la plupart des études sur les relations familiales, mais parce qu'il s'agit de s'opposer politiquement à l'égalité des droits en matière de famille pour les gays et les lesbiennes.

4- Les textes cités par nos détracteurs tels que ceux de P. Morgan (« *Children as trophies* » - 2002) en Grande Bretagne (ou celui de HOLLOWAY Joy : « *Homosexual parenting: does it make a difference? A re-evaluation of the research with adoption and fostering in mind* ». The Christian Institute – 2002) ou encore de Fontana, Martinez et Romeu (« *No es igual* »-2005) en Espagne , ne sont pas des études scientifiques, **mais des compilations critiques de textes épars.**

Leurs auteurs n'ont procédé à aucune étude sur le terrain, ils n'ont vu aucun parent gay ou lesbien, ni aucun de leurs enfants.

Ils dénoncent l'orientation sexuelle supposée de certains auteurs (de « *l'American Psychological Association* »-APA), la partialité ou le « politiquement correct » d'autres auteurs (de « *l'Association Américaine de Pédiatrie* » – AAP), qui concluent à l'absence de dommages pour les enfants (2002). Faudra-t-il s'assurer de l'orientation (hétéro)sexuelle des chercheurs, soi-disant garante de leur rigueur scientifique avant de leur permettre d'approcher les familles ?

La méthode consistant à mettre en avant une supposée partialité des auteurs peut tout à fait se retourner contre les détracteurs de l'homoparentalité. Ces auteurs critiques sont eux-mêmes des membres du « Christian Institute » (Grande Bretagne) ou des militants des milieux catholiques conservateurs ayant tenté en vain de s'opposer à la modification de la législation espagnole en 2005.

Le texte de Fontana, Martinez et Romeu (« No es igual »-2005) - traduit en français - auquel fait référence l'article précité publié dans « Valeurs actuelles » a été totalement décrédibilisé lors des travaux parlementaires ayant donné lieu à la nouvelle législation espagnole sur l'adoption.

Ces auteurs s'étaient vus opposés un contre argumentaire pertinent de la part de la « Fundacion Triangulo por la igualdad social de gais y lesbianas » (audition parlementaire du 6 juin 2005) intitulé : « no es verdad « no es igual » (« ce n'est pas pareil ne dit pas la vérité »).

De même le texte de Fontana, Martinez et Romeu est contredit en Espagne par les nombreux travaux de l'équipe de Maria DEL MAR GONZALEZ. (cf. notamment l'étude publiée par DEL MAR GONZALEZ Maria, CHACON F., GOMEZ A., SANCHEZ M.A., MORCILLO E. : « *Dinámicas familiares, organización de la vida cotidiana y desarrollo infantil y adolescente en familias homoparentales* » - Estudios e investigaciones 2002 pp. 521-606 – traduite dans le guide bibliographique de l'homoparentalité 2007)

5 – Ces auteurs tiennent des raisonnements fallacieux où sont mélangées des populations distinctes pour faire porter les risques associés à l'une sur l'autre. Ainsi les risques associés à la population des homosexuels sont généralisés aux parents homosexuels sans précaution.

5-1- Ainsi , ces militants conservateurs se sont emparés de l'étude de Golombok (1995) ou de celle de Stacey et Biblarz (2001) pour mettre en avant et exagérer les résultats qui pouvaient accréditer leurs thèses.

Stacey et Biblarz indiquent en effet dans leur synthèse des études (2001), qu'il existerait quelques (rares) différences entre les enfants élevés dans un foyer homoparental et les autres.

Aucune de ces différences ne s'applique cependant à l'estime de soi, au bien-être, au développement psychologique ou à l'ajustement social des enfants.

Ces différences de plus, ne sont pas des déficits mais plutôt des avantages. Par exemple, de nombreuses études montrent que les co-mères partagent de manière plus équitable que les couples hétérosexuels les tâches domestiques et parentales et les résultats indiquent que les enfants tirent un bénéfice de ce partage égalitaire.

Quelques études montrent que les lesbiennes s'inquiètent moins que les parents hétérosexuels de la conformité aux normes de genres pour leurs enfants. Aux yeux de ces auteurs « conservateurs », ces différences leur semblent préoccupantes, nous n'en serons pas étonnés.

5-2- Certaines études indiquent que les fils de mères lesbiennes sont moins agressifs et qu'ils expriment plus facilement leurs sentiments.

Ceci est interprété par les opposants à l'homoparentalité, de manière abusive comme un trouble de l'identité sexuelle, une confusion de genre, un symptôme dû à l'absence de père., alors que cela peut au contraire être considéré comme positif. On est là dans le registre des opinions de ce qui est bien ou mal et non dans un registre scientifique.

5-3- Quant à l'orientation sexuelle de nos enfants , les conclusions des études de Golombok (1995) et du Dr Williams (2000) conduisent à 9% d'enfants avec une orientation homosexuelle.

5-3-1- Les auteurs de « *No es igual* » (Espagne, 2005) prétendent comparer ce pourcentage à celui de la population générale qui serait de 1%.

Or les pourcentages minimum retenus par les rapports Kinsey (1948) sont de 4 % minimum (et potentiellement jusqu'à 10 %).

Kinsey et ses collègues ont estimé que 4 % des hommes étaient des homosexuels purs (Kinsey et al., 1948). Le rapport ultérieur de Kinsey en 1953 sur l'homosexualité chez les femmes ne contenait pas d'estimations exactes du phénomène.

Dans leurs études minutieusement conçues, Laumann et al. (1994) ont pu établir que 2,8 % des hommes déclarent être gais et 1,4 % des femmes se disent lesbiennes. Ces chiffres correspondent aux taux de relations exclusivement de même sexe chez les hommes et les femmes (3 % chez les hommes, et 1,6 % chez les femmes).

Selon les analyses statistiques sophistiquées de Black et al. (2000), 4,7 % des hommes et 3,5 % des femmes avaient eu au moins une expérience homosexuelle depuis l'âge de 18 ans. Par contre, seulement 2,5 % des hommes et seulement 1,4 % des femmes avaient participé exclusivement à des activités homosexuelles au cours de l'année précédant le sondage.

Dans l'ensemble, Gates et Sanders (2002) estiment qu'entre 2 % et 5 % des hommes sont gais et qu'entre 1 % à 3,5 % des femmes sont lesbiennes.

Ces estimations sont presque identiques à celles de l'étude de Laumann et al., soit de 4 % pour les deux sexes.

De plus, tout dépend de la manière dont on définit l'orientation sexuelle.

Le recensement américain de 1990 a révélé que 22 % des lesbiennes vivant en couple avaient un enfant de moins de 18 ans à leur charge, par rapport à 6 % des couples gais (Black et al., 2000).

Au Canada, le recensement de 2001 a révélé que 15 % des lesbiennes vivant en couple avaient des enfants à leur charge, par rapport à 3 % des hommes gais vivant en couple (Statistique Canada, 2002).

Ces ménages sont sans doute plus nombreux et ces chiffres déclaratifs ne reflètent pas tout à fait la réalité (un nombre non négligeable des personnes interrogées ne révélant pas leur homosexualité estimant que cela relève de leur vie privée).

De plus, ces données n'incluent ni les homosexuels célibataires (sans partenaire) qui ont un enfant à leur charge, ni ceux et celles mariés à une personne de sexe opposé qui ont un enfant ou plus à leur charge.

Black et al. (2000) estiment que plus de 28 % de l'ensemble des lesbiennes et 14 % de l'ensemble des hommes gais aux USA ont des enfants à leur charge.

Cependant, les chiffres n'incluent pas les gays et les lesbiennes dont l'ex-conjoint(e) a la garde de leur(s) enfant(s) suite à un divorce (...) »....

Toutes ces données indiquent que le chiffre de 1% d'homosexuels dans la population, auquel se réfère *No es igual* n'est pas avéré.

5-3-2- Dans l'étude de Golombok (1995) l'auteure compare un groupe d'enfants élevés par des mères lesbiennes et un groupe d'enfants élevés par une mère hétérosexuelle. Et le pourcentage d'enfants homosexuels est semblable dans les deux groupes, du fait qu'elle utilise la même définition pour un groupe et pour l'autre.

Il n'est cependant pas surprenant d'avoir des résultats qui indiquent que les enfants de parents gays et lesbiens sont plus enclins à considérer l'homosexualité comme une option envisageable. Et même si une étude indiquait que les enfants élevés par des homosexuels deviendraient eux-mêmes homosexuels, l'homosexualité n'étant pas une pathologie, pourquoi faudrait-il absolument éviter que les enfants le deviennent?

5-4- Dans les revues de la littérature scientifique sur ce sujet, publiées par Stacey (2001) ou Patterson, (1995- 2005) il n'y a pas d'études concluant que les gays et les lesbiennes ne devraient pas être parent.

Les opposants à l'homoparentalité l'imputent à une prétendue partialité des auteurs.

Comme souligné précédemment, les études publiées dans des revues scientifiques sont soumises à une sélection rigoureuse. Il n'y a en réalité aucune étude sérieuse publiée dans le champ du développement de l'enfant qui arrive à la conclusion que les gays et les lesbiennes ne devraient pas être parents.

5-5- autre argument invoqué : le rejet par l'enfant du compagnon ou de la compagne au profit de l'autre géniteur :

Ce n'est pas un problème psychologique, c'est une question de loyauté de l'enfant vis-à-vis de ses parents. Il en va de même vis-à-vis du beau-parent dans les familles recomposées. Il est évident que dans le cas où le foyer est recomposé, cette question se pose.

5-6- autre argument invoqué : Nos enfants souffriraient d'expérience traumatiques parce que les couples homosexuels se sépareraient bien plus que les couples mariés.

Ici on devrait comparer les parents homosexuels aux parents hétérosexuels mariés et non les couples homosexuels en général aux couples mariés en général.

5-7- Les personnes homosexuelles expérimenteraient plus fréquemment que la population générale une santé détériorée et des conduites à risque dans les relations affectives...

Là aussi on traite la population homosexuelle dans son ensemble plutôt que les parents.

5-8- Ces auteurs se demandent s'il existe une preuve scientifique de l'aptitude des couples de même sexe pour adopter des enfants.

Une telle preuve peut-elle même exister ?

5-9- Sur les abus sexuels :

Nos enfants seraient prétendument victimes d'abus sexuels paternels. Ceci est avancé par Cameron et Cameron (1996, 1998, 2005) qui ont été exclus de l'APA (*American psychological association*) pour avoir manipulé leurs données.

Les études existantes montrent d'une part, que presque tous les pédophiles sont des hommes (Finkelhor et Russel, 1984), d'autre part que la très grande majorité des cas d'abus sexuels d'enfants impliquent un homme adulte abusant d'une petite fille (Jenny *et al*, 1994), enfin que les gays ne sont pas plus susceptibles de commettre des abus sexuels que les hétérosexuels.

L'étude de Jenny *et al* (1994) portait sur 352 enfants victimes d'abus sexuel et visait à déterminer le pourcentage de gays, de lesbiennes ou de bisexuels dans la population des pédophiles qui avaient abusé sexuellement de ces enfants. Les enfants abusés par des personnes majeures étaient des filles pour 81,5%. Les agressions sur les filles ont été commises par des hommes à 77%. Les autres se répartissent entre des femmes et des couples homme/femme. La plupart des agresseurs étaient des

proches et aucun n'était homosexuel. Quant aux garçons abusés sexuellement, ils l'ont été par des hommes menant une vie hétérosexuelle. Seuls deux abuseurs ont été considérés comme homosexuels. Ceux qui abusent des enfants du même sexe qu'eux sont la plupart du temps des adultes hétérosexuels ayant des rapports occasionnels avec des enfants. La crainte que des enfants soient abusés sexuellement par leurs parents homosexuels est selon ces études, dépourvue de tout fondement.

6- La plupart de ceux qui arguent que l'homoparentalité serait néfaste aux enfants se réfèrent au travail de Paul Cameron qui a été complètement discrédité (voir plus bas) en tant que scientifique.

Ils s'appuient sur les études biaisées des frères Cameron bien connus pour leur activisme anti-homosexuel et qui publient non pas dans les périodiques à comité scientifique mais dans *psychological reports*, revue dans laquelle il suffit de payer pour être publié (sic)...

Le 2 décembre 1983, l'«*American psychological association*» a adressé une lettre à Paul Cameron l'informant que son adhésion avait été résiliée. Au début de 1984, tous les membres de l'APA ont reçu une note officielle les informant que « Paul Cameron avait été radié de l'association pour violation du préambule des principes éthiques des psychologues » par le bureau de l'APA.

Lors de son assemblée annuelle le 19 octobre 1984, l'association des psychologues du Nebraska a adopté une résolution énonçant que « *elle se dissocie formellement des représentations et interprétations de la littérature scientifique présentée par P. Cameron* ».

En 1985, l'association américaine de sociologie (ASA) a adopté une résolution établissant que « le Dr Paul Cameron a de manière consistante mal représenté et mal interprété la recherche sociologique sur la sexualité, l'homosexualité, et le lesbianisme. La résolution note que « *le Dr Paul Cameron a de manière répétitive mené campagne pour l'abrogation des droits civils des lesbiennes et des gays, se basant pour cela sur des interprétations distordues* ». La résolution charge formellement un comité de l'ASA de la tâche d' « *évaluer de manière critique et de répondre publiquement au travail du Dr Paul Cameron* ».

Ce même Cameron a déclaré en 1985 lorsqu'il prit la parole lors de la « *conservative political action conference* », « ***qu'il faudra envisager parmi les options à débattre, l'extermination des homosexuels*** » (*Dictionnaire de l'homophobie* – Tin, 2003, p 406).

En août 1986, l'ASA a officiellement accepté le rapport du comité et a adopté la résolution suivante : « *l'ASA affirme officiellement et publiquement que Paul Cameron n'est pas un sociologue et condamne ses représentations de la recherche sociologique* ».

Le « cas de Paul Cameron » a été publié dans les *footnotes* (The final resolution and the committee report were published in *ASA Footnotes*, February, 1987, page 14. Available from the American Sociological Association, Committee on the Status of Homosexuals in Sociology, 1722 N Street, NW, Washington DC 20036. (202) 833-3410), et envoyé à toutes les associations nationales de sociologie ainsi qu'à l'association canadienne de sociologie avec la demande d'informer tous leurs membres.

La crédibilité de Cameron a également été mise en cause à l'extérieur de l'académie. Le Juge Buchmeyer du tribunal de Dallas dans l'affaire *Baker v. Wade* (1985) s'est référé aux « *propos mensongers de Cameron selon lesquels " les homosexuels abusent sexuellement les enfants dans une proportion plus grande que les hétérosexuels* » et a conclu que « le Dr Paul Cameron a lui même déformé les faits devant la Cour » et que « *il n'y a eu ni fraude ni déformations exceptées celles de Cameron* ».

7- L'étude australienne (Sarantakos, 1996) a été citée pour montrer que les enfants élevés par des parents gays et lesbiens en Australie étaient désavantagés par rapport aux enfants élevés par des couples hétérosexuels.

Les résultats inhabituels de cette étude, qui contredisent le corpus des résultats de toutes les autres études dans ce domaine, sont attribuables, selon Charlotte Patterson aux biais liés à l'échantillon et à la méthodologie.

Un relecteur de l'article de Sarantakos révèle que les caractéristiques de sa méthodologie et de son échantillon ont très probablement déformé les résultats et les invalident en tant qu'indicateurs du bien-être des enfants de parents gays et lesbiens de trois points de vue au moins :

(1) les enfants élevés par des parents gays et lesbiens vivaient un niveau inhabituellement élevé d'ostracisme social et d'hostilité ouverte de la part des autres enfants et de leurs parents, ce qui a probablement joué dans la constatation de niveaux inférieurs d'interaction et d'intégration sociale avec leurs pairs (voir pp. 25-26).

(2) pratiquement tous les indicateurs sur le fonctionnement des enfants étaient basés sur les rapports subjectifs d'enseignants qui, comme le note régulièrement l'auteur, ont pu avoir une opinion biaisée (ils connaissaient la structure familiale de l'enfant) (pp. 24, 26 et 30) ;

(3) la plupart des enfants élevés par des parents gays et lesbiens, mais pas les enfants élevés par des parents mariés hétérosexuels, avaient vécu le traumatisme du divorce de leurs parents, dont on sait qu'il est significativement lié avec un ajustement social et des performances scolaires inférieurs. Bien que les différences observées par Sarantakos sur les enfants soient une anomalie dans le contexte de la recherche sur l'orientation sexuelle des parents, ils sont tout à fait consistants avec les résultats des études sur les effets du divorce sur les enfants (Voir par ex, Amato, 2001 et Amato & Keith, 1991).

La revue *Children Australia* dans laquelle Sarantakos a publié sa recherche est un journal régional qui n'est pas très connu en dehors de l'Australie. De sorte qu'il ne doit pas être considéré comme une source fiable pour la compréhension de l'état des lieux des connaissances scientifiques dans ce domaine particulièrement quand les résultats contredisent ceux qui ont été de manière répétée confirmés dans des études publiées dans des journaux scientifiques plus reconnus. Pour résumer, l'étude de Sarantakos n'invalide pas l'ensemble de résultats rapportés par les autres études empiriques sur ce sujet.

Les paramètres à prendre en compte pour le développement des enfants sont davantage la misère, la dépression d'un parent, les conflits parentaux que la structure familiale ou l'orientation sexuelle des parents en elles-mêmes.

8- Un autre texte de Xavier Lacroix, publié en France dans la revue Etudes, prétend invalider les conclusions des études menées sur le développement des enfants dans les familles homoparentales.

Il s'agit de « *Homoparentalité, les dérives d'une argumentation* » par Xavier Lacroix dans la revue Etudes (n°620 - 2004) – argumentaire de nouveau développé dans son ouvrage polémique « *La confusion des genres* » (Bayard – 2005) -

Xavier Lacroix est avant tout théologien, professeur « d'éthique familiale » dans les facultés de philosophie et de théologie de l'Université catholique de Lyon: il n'est ni sociologue, ni psychologue. Il est le doyen de la faculté de théologie de Lyon.

Il reprend à son compte dans la première partie de son texte les critiques de méthodologies susvisées dont souffriraient les études (elles mêmes issues de certains milieux religieux).

Il inclut cependant une particularité bien française qui est de les disqualifier au nom de leur appartenance au champ des théories cognitivo-comportementales plutôt qu'au champ de la psychanalyse.

Pour cet auteur, les résultats des mesures d'éléments quantifiables (p. 204), ne permettent de mesurer que des capacités adaptatives, d'ajustement social et ne touchent pas aux représentations inconscientes.

Comme par définition, ces représentations ne sont pas mesurables, aucune étude ne peut venir prouver quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Selon Xavier Lacroix, la structure de la famille doit primer sur la qualité des liens (sic)...Ce qui signifierait qu'il vaut mieux selon cet auteur une famille maltraitante hétéro qu'une famille homo.

Dans une deuxième partie, l'auteur donne son opinion, qu'il fonde sur l'existence de structures fondatrices de l'humain, pour condamner les distinctions présentes dans les familles contemporaines et homoparentales en particulier entre la parenté et la parentalité, parent et géniteur, conjugalité et parentalité, sexualité et différence des sexes...

Au contraire, Elizabeth Roudinesco³, éminente historienne de la psychanalyse déplore, en la resituant dans le courant des idées du dernier siècle, l'homophobie de certains psychanalystes, plus bavards que nombreux. Elle stipule que la différence des sexes est un principe biologique. Ce dernier ne devrait en aucun cas fonctionner comme un diktat, sauf à défendre une pensée qui serait fondée sur le primat d'une biologisation intégrale de l'humain. C'est pour cette raison qu'elle se déclare favorable, au-delà de toute compassion, **à l'intégration de l'homoparentalité dans la loi**. Les principes de droit doivent-ils reposer sur la biologie ?

9 – D'autres adversaires de l'homoparentalité se sont régulièrement exprimés au cours des dernières années , dans différentes tribunes ou média, d'une manière plus ou moins excessive selon les cas.

Ainsi, WINTER Jean-Pierre , dans la Revue des deux mondes (mai 2001- pp. 93-102 : « *Du phantasme à la loi: la question de l'homoparentalité* ») , en tant que psychanalyste considère que l'homoparentalité est un "contournement de la loi".

Le fait que les enfants de familles homoparentales "*ailent bien*" est interprété comme une "exhibition à des fins militantes". Il doute qu'il soit souhaitable de donner à ce "*contournement toxique*" "*force de loi*"....

Il s'agit là d'un avis circonspect, comme il se doit (sic) de la part d'un psychanalyste français "bon teint", qui contraste avec la position de l'association américaine de psychanalyse, qui dans sa résolution du 16 mai 2002 , soutient que les personnes et les couples gays et lesbiens peuvent satisfaire les exigences de l'intérêt de l'enfant et devraient accéder aux mêmes droits et aux mêmes responsabilités que des parents hétérosexuels.

Il en est de même de la pédopsychiatre Caroline ELIACHEF qui aurait « *dénoncé en 2001 la prétendue instrumentalisation de l'enfant à laquelle les études sur l'homoparentalité pourraient donner lieu* » selon Raphaël Stainville (Valeurs Actuelles n° 3684 paru le 6 Juillet 2007- « *Les mirages de l'homoparentalité* »).

³ Cliniques méditerranéennes de février 2002, sur le thème les homosexualités d'aujourd'hui : un défi pour la psychanalyse. Entretien avec François Pommier.

Si nos enfants vont bien, c'est donc qu'ils sont instrumentalisés à des fins militantes. S'ils vont mal, ces psychanalystes en étaient d'avance convaincus. Comment se sortir d'un tel *double-bind*, où finalement quel que soit le devenir de nos enfants, ils ne peuvent prétendre avoir une famille inscrite dans la réalité juridique de notre pays ?

Notons que Michel Tort a parlé au sujet des prises de position rétrogrades de certains de ses confrères "d'homophobes psychanalytiques" (le Monde, 14 octobre 2000) . L'auteur dénonce le caractère normatif et prédictif de certains psychanalystes lorsqu'ils se mettent à prendre position au nom de la discipline.

De même le prêtre-psychanalyste Tony ANATRELLA (« Le règne de Narcisse . Les enjeux du déni de la différence des sexes » - Presses de la renaissance -2005), connu pour ses opinions homophobes, défend la thèse selon laquelle « *faire de l'orientation sexuelle un modèle social parmi d'autres serait une idéologie dangereuse* »(sic) .. C'est peut-être là l'aveu de toutes les réticences de nos détracteurs. Ce n'est pas tant pour les enfants qu'il y aurait danger, mais bien pour la société dans son ensemble. Il faut donc que nos détracteurs s'attellent à d'autres études pour démontrer quels risques encourt notre société du fait de cette "idéologie dangereuse".

Notons que Tony Anatrella était semble t-il en octobre 2006 mis en cause pour attouchement sexuel sur deux patients de sexe masculin -sic !- (cf. revue Goliath sept/oct 2006 – et reportage Europe1) ...Il bénéficie néanmoins du principe de la présomption d'innocence, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation définitive à ce jour.

Dans une moindre mesure, moins caricatural, et donc beaucoup plus insidieux ... Christian FLAVIGNY (*L'adoption peut-elle être ouverte aux homosexuels ?* Journal de pédiatrie et de puériculture 2006 Vol.19(4-5) pp.163-166) pour répondre à la question, considère que le préalable n'est pas d'évaluer la relation de l'homosexuel à l'enfant, mais d'éclairer la relation de l'homosexualité à l'enfantement.... Pour cet auteur, si un homosexuel souhaitait vraiment être parent, il serait hétérosexuel.

* * *

On le voit, les critiques développées à l'encontre des études sur l'homoparentalité ne résistent pas à l'examen du fait de leur caractère excessif, biaisé et non rigoureux scientifiquement parlant.

Il s'agit d'interprétations téléologiques visant à s'opposer politiquement à l'égalité des droits en matière de famille pour les gays et les lesbiennes, sur des fondements implicitement religieux ou pseudo-psychanalytique (cette dernière discipline étant par certains auteurs érigée en dogmes intangibles sur lequel ils tiennent des discours prédictifs).

Un nouveau discours homophobe se fait entendre. Théoriquement ouvert à la liberté sexuelle, il fonde en fait ses arguments autour de certains concepts issus des sciences sociales. Ce discours évoque soit l'intérêt de l'enfant, soit l'ordre social devenu synonyme d'ordre symbolique figuré par la différence des sexes (comme Pierre Legendre) ou le complexe d'Oedipe, comme autant de raisons intangibles pour privilégier le principe de précaution (comme si nos familles étaient comparables à une catastrophe écologique) et dénier aux enfants d'homosexuel(le)s le droit à la même protection que les enfants nés de parents hétérosexuels.

On est passé de l'intangibilité des interdits religieux à la sacralité des théories anthropologiques mâtinées de psychanalyse. Ces discours, sont pain bénit pour certains milieux qui ne s'appuient plus

guère sur les textes bibliques lorsqu'ils sont auditionnés par les différentes missions parlementaires traitant de la famille.

Ils sont repris par maints politiques, arguant que nous manquons de recul, que les études restent rares, pas suffisamment crédibles.

Au contraire, comme nous l'avons vu, les réalisations scientifiques recensées par le guide bibliographique de l'APGL sont marquées par la diversité des points de vue et des questions traitées, mais aussi par **différentes convergences quant aux constats** :

- **L'homoparentalité** s'inscrit dans les bouleversements que connaît la famille occidentale et permet d'étudier les phénomènes de démocratisation des organisations familiales et les rapports entre les sexes.
- Quels que soient les modalités de l'arrivée d'un enfant dans un foyer homoparental (insémination artificielle, coparentalité, maternité pour autrui, adoption, enfants issus d'une union hétérosexuelle) et la configuration spécifique de chaque famille, **il n'y a pas de différences significatives** sur le plan du développement psychosocial entre l'enfant de parents gays ou lesbiens et l'enfant de parents hétérosexuels.
- **L'intérêt de l'enfant ne se trouve limité que par les lois** - et les représentations sociales inhérentes - qui restreignent la protection des liens tissés avec ses parents, *tous* ses parents (biologique, social, juridique) et ne le protègent pas suffisamment contre les aléas de la vie et les préjugés de certains.

En organisant à trois reprises des colloques avec des chercheurs sur les questions de l'homoparentalité et en publiant ce guide des études sur l'homoparentalité, l'APGL a tenté de sortir le débat sur le bien-être des enfants vivant dans des familles homoparentales de l'apriori idéologique et de l'amener sur le terrain de l'observation scientifique.

L'APGL souhaite maintenant que le monde scientifique prenne ses responsabilités et que les sociétés savantes françaises et européennes prennent position scientifiquement dans ce débat, comme l'ont fait l'association américaine de sociologie, l'association des psychologues américains et l'association des pédiatres américains.

L'APGL souhaite que l'Etat et les organismes de recherche accordent plus d'intérêt aux questions liées à l'homosexualité et notamment à l'homoparentalité. L'Etat a pour mission de défendre les droits des enfants, de tous les enfants et donc d'appuyer ses politiques sur des analyses sérieuses.

L'APGL regrette que l'Etat et les organismes de recherche aient été jusqu'à présent si frileux face aux questions soulevées par le mouvement homosexuel et notamment les questions touchant à l'homoparentalité. Les jeunes chercheurs qui travaillent sur ces sujets doivent être soutenus.

**Le Secrétaire Général de
L'APGL.
La Présidente d'Honneur de
l'APGL.**

PARIS, le 08/07/2007